

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 530 193

(21) N° d'enregistrement national : 82 12316

(51) Int Cl³ : B 44 C 7/02.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 13 juillet 1982.

(30) Priorité US, 14 septembre 1982, n° 283.166.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 3 du 20 janvier 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(71) Demandeur(s) : STAFFORD William Gerald et TRIPPLETT
James Calvin. — US.

(72) Inventeur(s) : William Gerald Stafford.

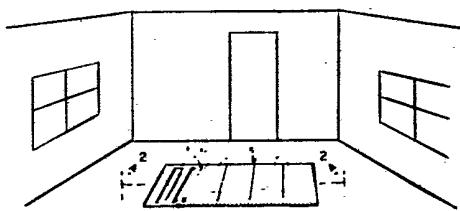
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Simonnot.

(54) Table pliante pour la préparation à la pose de lés de papiers peints.

(57) Table pliante de préparation pour papiers peints.

Elle comporte des panneaux 10 rigides et minces reliés bout à bout par des charnières pour donner, par pliage en accordéon, un ensemble compact; près d'une extrémité de la table, une première ouverture allongée 12 est destinée à recevoir un rouleau de papier peint, puis une seconde ouverture allongée 13 est parallèle à la première 12, ce qui permet à la matière du rouleau de passer sous la table, de la première ouverture 12 vers la seconde 13, puis d'être enfilée par cette dernière pour être tirée le long de ladite table de préparation, pour encollage et découpage selon des repères 18, 19.



FR 2 530 193 - A1

D

La présente invention se rapporte aux procédés et aux dispositifs utilisés pour préparer des lés de papier peint destinés à tapisser un mur. Plus précisément, l'invention se rapporte à un dispositif pour couper des lés de papier peint provenant d'un rouleau et pour encoller le dos de ces lés.

Divers procédés et dispositifs ont été suggérés dans le passé pour mesurer, couper et encoller les papiers peints avant d'en tapisser les murs. D'une manière générale, 10 ces dispositifs comprennent différentes sortes de tables sur lesquelles on place, la face vers le bas, les lés de papier peint coupés. On encolle ensuite le dos de chaque lé, et quand ceux-ci ont des bords communs, des moyens étaient prévus pour couper ces bords des lés de papier peint. Des 15 exemples de tels dispositifs pour mesurer et couper les papiers peints sont représentés et décrits dans les brevets des Etats-Unis d'Amérique n° 491 488 ; n° 526 038 ; n° 1 695 766 ; n° 2 588 092 ; et n° 2 043 133.

Un but principal de la présente invention consiste à proposer une table de préparation pour papiers peints, 20 à bon marché, qui peut être repliée en accordéon de façon à former un ensemble compact pouvant être facilement vendu dans le commerce, conservé et utilisé, aussi bien par des personnes inexpérimentées que par des professionnels.

25 L'invention atteint les buts qu'elle s'est fixés en proposant un panneau de préparation allongé pour papiers peints, qui comprend un certain nombre de panneaux rigides et plats réalisés en une matière en feuille telle que le carton, le contre-plaqué, le feuillard ou une feuille de matière 30 plastique. Les panneaux sont reliés bout à bout par des "charnières". La table peut être pliée en accordéon en un ensemble compact dont le périmètre a sensiblement les mêmes dimensions que celui des panneaux dont il se compose.

35 Une première ouverture allongée est prévue à l'une des extrémités de la table. La longueur de cette première ouverture est, au moins, légèrement supérieure à celle d'un rouleau de papier peint classique et sa largeur est telle qu'elle peut loger, au moins en partie, un tel rouleau

ou que ce rouleau peut s'y engager partiellement. Une seconde ouverture allongée ou une fente est prévue près de la première ouverture, la longueur de cette seconde ouverture étant, elle aussi, supérieure à la longueur d'un rouleau de 5 papier peint traditionnel. Bien que la largeur de la seconde ouverture puisse être égale à celle de la première, elle est, de préférence, un peu plus étroite. En effet, il suffit que la seconde ouverture soit assez large pour que l'extrémité libre ou antérieure du papier peint du rouleau, ou d'une autre 10 matière pour tapisser les murs, puisse être enfilée par cette seconde ouverture.

Lorsqu'on utilise cette table de préparation pour préparer des lés de papier peint ou autres pour tapisser les murs, on place la table de préparation de l'invention à 15 plat sur une table traditionnelle, sur le plancher, ou sur toute autre surface de support plate. On dispose un rouleau de papier peint ou autre dans la première ouverture et on fait passer l'extrémité libre de celui-ci sous la partie de la table comprise entre les deux ouvertures, puis on l'enfile 20 dans la seconde ouverture. On dévide du rouleau la longueur de papier peint nécessaire en le tirant par la seconde ouverture avec la face du papier peint ainsi dévidé placée contre la table de préparation. On encolle le dos ainsi découvert de ce lé de papier peint. On détache ensuite ce lé du rouleau 25 près de la seconde ouverture de la table. Une règle ou un guide est prévu pour permettre de couper plus facilement le lé de papier peint. Cette règle ou ce guide est placé le long de la seconde ouverture. Des marques ou des repères formant une graduation sont prévus le long de l'un ou des deux côtés 30 de la table pour permettre de mesurer avec précision la longueur de papier peint à mesure qu'on le dévide du rouleau. Plusieurs lés de papier peint peuvent être dévidés du rouleau en répétant l'opération. Autrement dit, on tire vers le bas l'extrémité libre du papier peint à sa sortie de la seconde 35 ouverture pour obtenir la longueur désirée. On encolle le lé ainsi préparé et on le détache du rouleau, puis on tire le lé suivant du rouleau par la seconde ouverture.

On voit donc que la table de préparation qui fait

l'objet de l'invention rend relativement simple et aisée la fastidieuse opération d'encollage des longueurs de papier peint. Le travail de préparation des lés de papier peint et leur manutention en vue de tapisser les murs deviennent 5 simples et commodes, avec pour résultat un moins grand nombre d'erreurs d'encollage ou autres.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, en référence au dessin annexé, sur lequel :

10 la figure 1 est une vue en perspective d'une table de préparation déployée sur le plancher d'une chambre ;

la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne 2-2 de la figure 1, représentant un rouleau de papier peint en position sur la table. ;

15 la figure 3 est une coupe verticale partielle agrandie montrant la charnière reliant les panneaux adjacents de la table de préparation, comme l'indique la flèche 3 sur la figure 1 ;

20 la figure 4 est une vue partielle agrandie semblable à la figure 3, mais représentant un second mode de réalisation préféré de la charnière de liaison entre les panneaux adjacents de la table de préparation ;

25 la figure 5 est une vue en perspective montrant la table de préparation de la figure 1 après qu'elle a été pliée ; et,

la figure 6 est une vue partielle en coupe à travers un autre mode de réalisation de la table de la présente invention, dans lequel une patte est prévue pour contribuer à retenir le rouleau de papier peint en position sur la table.

30 En se référant aux dessins, on voit une table de préparation pour papiers peints conforme à l'invention et qui comprend un certain nombre de panneaux 10, rigides et sensiblement plats, réalisés en une matière en feuille telle que du carton ondulé double face. Les panneaux 10 sont reliés bout à bout par des "charnières" de sorte que les panneaux adjacents peuvent être repliés l'un au-dessus de l'autre. Dans un mode de réalisation préféré, représenté sur la figure 3, les panneaux adjacents 10 sont légèrement espacés l'un de

l'autre et sont reliés par des morceaux de ruban 11 qui pontent l'intervalle entre les panneaux 10 adjacents et qui les tiennent assemblés. Pour que les panneaux 10 puissent être pliés, soit en arrière, soit en avant l'un au-dessus de l'autre, l'espace compris entre les extrémités adjacentes des panneaux 10 est au moins égal à l'épaisseur des deux panneaux 10 ainsi reliés. Les panneaux 10 peuvent être réalisés en une autre matière plate rigide, par exemple, en une mince feuille de matière plastique, de métal ou de bois.

5 Les panneaux de matière plastique, de métal ou de bois peuvent être articulés les uns aux autres en utilisant des morceaux de ruban d'une manière analogue à celle représentée sur les dessins. Dans un second mode de réalisation préféré, représenté sur la figure 4, les panneaux 10 sont également en 10 carton ondulé et sont reliés ensemble par des charnières communes. D'une manière générale, les charnières communes, par exemple, les morceaux de ruban 15 (ce rôle pourrait également être joué par la face non coupée du carton ondulé, l'une des faces étant coupée le long de la charnière, tandis que l'autre est laissée intacte pour former effectivement la charnière), permettent de replier l'un au-dessus de l'autre 15 les panneaux adjacents dans une seule direction, tandis que, pour pouvoir les plier en accordéon, les charnières ou les joints adjacents doivent être situés sur les côtés opposés 20 de la table.

25

Comme il a été mentionné ci-dessus, les panneaux 10 sont reliés bout à bout de façon que la série de panneaux 10 qui forment la table allongée peut être pliée en accordéon de manière à former un ensemble compact, comme représenté 30 sur la figure 5. Lorsqu'on replie la table, le panneau inférieur se plie dans une direction ou dans l'autre de façon à venir s'appliquer à plat contre la surface du panneau adjacent. On plie ensuite ensemble les deux panneaux superposés dans la direction opposée à la précédente, de sorte que 35 ces deux panneaux viennent s'appliquer à plat contre le panneau adjacent suivant. Lorsqu'on continue à procéder de cette manière, les faces des panneaux adjacents viennent se superposer dans l'ensemble plié. Comme représenté sur la

figure 5, l'ensemble a un pourtour extérieur qui est sensiblement égal à celui d'un seul des panneaux 10 qui le compose.

Dans le mode de réalisation préféré représenté sur le dessin, le panneau d'extrémité, qui est appelé à 5 supporter le rouleau de papier peint, présente une première ouverture allongée 12 s'étendant dans le sens de la largeur de la table. L'axe longitudinal de cette ouverture est pratiquement perpendiculaire à l'axe longitudinal de la table. L'ouverture 12 est située près de l'une des extrémités de la 10 table (extrémité qui sera, par la suite, qualifiée "extrémité supérieure"). La longueur de l'ouverture 12 est au moins égale à la longueur d'un rouleau de papier peint classique. Toutefois, il est bien évident qu'il est préférable que la 15 longueur de l'ouverture 12 soit légèrement plus grande que la longueur du rouleau de papier peint. La largeur de la table de préparation est, évidemment, supérieure de plusieurs centimètres à la longueur de l'ouverture 12; de sorte que cette ouverture 12 ne va pas d'un bord à l'autre de la table. La 20 largeur de l'ouverture allongée 12 n'est pas critique, en soi. Toutefois, l'ouverture 12 doit être assez large pour pouvoir 25 au moins recevoir le rouleau de papier peint. De préférence, l'ouverture 12 a une largeur d'au moins 51 millimètres environ, mais cette largeur ne devrait pas dépasser environ 76 à 102 millimètres. Des largeurs plus grandes peuvent être attribuées à l'ouverture 12, mais elles deviennent alors tout simplement peu ou pas pratiques.

Une seconde ouverture allongée 13 est pratiquée près de la première ouverture 12, de façon à être généralement 30 parallèle à celle-ci. La seconde ouverture 13 est espacée de la première ouverture 12 et, bien que leur espacement ne soit pas critique, il est avantageux que celui-ci soit compris 35 entre environ 25 et 76 mm. La longueur de la seconde ouverture, 13, est au moins égale à celle d'un rouleau de papier peint classique et, de préférence, cette longueur est approximativement la même que celle de la première ouverture 12. La largeur de la seconde ouverture 13 est généralement inférieure à celle de l'ouverture 12, cette largeur devant simplement être

suffisante pour permettre d'y enfiler l'extrémité libre du rouleau de papier peint. La largeur de la seconde ouverture 13 est, avantageusement comprise entre environ 12,5 mm et 25,5 mm.

5 La figure 2 représente un rouleau 14 de papier peint en position d'utilisation sur la table de préparation qui fait l'objet de la présente invention. On voit que le rouleau de papier peint 14 est logé dans la première ouverture 12 et que son extrémité libre passe sous la partie de la
10 table comprise entre les deux ouvertures 12 et 13 avant de s'elever pour passer dans la seconde ouverture 13. Quand le rouleau de papier peint 14 a été placé sur la table de préparation avec son extrémité libre enfilée dans la seconde ouverture 13, comme représenté sur la figure 2, dès lés de
15 papier peint peuvent être déroulés du rouleau 14 et tirés le long de la table. Le rouleau 14 est tenu en place dans la première ouverture où il peut tourner pendant qu'on déroule le papier peint le long de la table de préparation.

Une règle ou un guide est prévu à l'une des
20 extrémités de la table de préparation pour permettre de couper les lés de papier peint qui ont été dévidés du rouleau 14. Comme on le voit sur les figures 2 et 5, une règle 16 s'étend le long de la table de préparation, près de la seconde ouverture 13. De préférence, la règle 16 est située près de
25 la seconde ouverture 13. La règle 16 est, de préférence, réalisée en une matière plastique extrudée et elle présente une rainure longitudinale 17. La rainure 17 constitue un moyen pratique pour guider la lame ou le couteau servant à couper le papier peint.

30 Des repères ou des marques 18 disposés le long de la table permettent de mesurer la longueur du papier peint dévidé du rouleau 14. Comme représenté sur la figure 1, les repères 18 constituent une graduation, marquée par exemple en centimètres et décimètres, le long de l'un des côtés de
35 la table. Les repères 18 pourraient également être prévus sur les deux côtés de la table, le cas échéant, ainsi que le long de la ligne médiane de celle-ci. Des marques supplémentaires 19 (figure 1) pourraient être prévues dans le sens

de la largeur de la table, de préférence à proximité de la règle 16. Les repères ou marques 19 sont utiles pour couper le papier peint en bandes dont la largeur est inférieure à celle du rouleau 14.

5 La largeur de la table de préparation est légèrement supérieure à la largeur des papiers peints traditionnels. De préférence, la largeur de la table est comprise entre environ 75 cm et environ 92 cm.

Dans un second mode de réalisation préféré de
10 la table de préparation de l'invention, représenté sur la figure 6, la première ouverture allongée 12 possède une patte 20 allongée, de forme générale rectangulaire, qui est reliée par une charnière à son côté longitudinal voisin de l'extrémité de la table. Plus précisément, la patte 20 s'élève du bord longitudinal de la première ouverture 12 de sorte que cette ouverture 12 se trouve placée entre la patte 20 et la seconde ouverture 13. La patte 20 a, de préférence, été formée en coupant le panneau 10 le long des côtés où l'ouverture doit être ménagée et le long du bord latéral longitudinal
15 de cette ouverture qui est à l'opposé de l'extrémité supérieure de la table de préparation. On plie, vers le haut, la partie du panneau 10 délimitée par ces incisions, de sorte que la pliure forme le bord latéral longitudinal de l'ouverture 12 le plus proche de l'extrémité supérieure de la table de préparation.
20 Quand le panneau 10 est réalisé en carton ondulé double face, on coupe, de préférence, la face inférieure de celui-ci, comme représenté sur la figure 6, le long de la pliure, de sorte que la face supérieure du carton forme une charnière d'une pièce pour la patte 20. La patte 20 forme généralement un
25 angle aigu par rapport à l'ouverture 12. La largeur de cette ouverture peut être telle qu'un rouleau 14 de papier peint s'ajuste tout entier dans celle-ci, comme représenté sur la figure 6, ou bien cette ouverture 12 pourrait-être un peu plus étroite de sorte que le rouleau 14 ne serait engagé que
30 partiellement dans celle-ci. Dans les deux cas, le rouleau 14 est tenu en place par la patte 20, qui lui permet de tourner, tout en restreignant son mouvement de translation
35

vers l'extrémité supérieure de la table de préparation quand on tire le papier peint du rouleau par la seconde ouverture 13.

La table de préparation représentée et décrite 5 permet de tirer facilement des lés de papier peint du rouleau 14. Le lé de papier peint ainsi dévidé reposé, la face vers le bas, contre la table de préparation. Ainsi, le dos des papiers peints est apparent et peut être facilement encollé ; de même, les autres opérations de préparation, telles que 10 le réglage de la longueur du papier peint à la dimension voulue, peuvent être facilement exécutées. On coupe ensuite le papier peint pour le séparer du rouleau 14 après quoi il est prêt à être appliqué au mur.

Il va de soi que de nombreuses modifications 15 peuvent être apportées à l'exemple de réalisation représenté et décrit, sans sortir pour autant du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Table de préparation pour papiers peints, caractérisée en ce qu'elle comprend :

- un certain nombre de panneaux (10) rigides, 5 pratiquement plats, réalisés en une matière en feuilles et reliés bout à bout par des charnières (11,25), de manière à former une table de préparation allongée qui peut être pliée en accordéon en un ensemble compact ;

- près de l'une des extrémités de la table, 10 une première ouverture allongée (12) dont l'axe longitudinal est pratiquement perpendiculaire à l'axe longitudinal de la table, cette première ouverture (12) étant destinée à recevoir un rouleau de papier peint (14) longitudinalement, de sorte que ce rouleau se loge, au moins en partie, dans ladite 15 première ouverture (12) :

- près de ladite première ouverture (12), une seconde ouverture allongée ou fente (13) pratiquement parallèle à la première ouverture (12), de sorte que la matière du rouleau (14) puisse passer sous la table de la première 20 ouverture (12) vers la seconde ouverture (13), puis être enfilée par cette dernière pour être tirée le long de ladite table de préparation.

2. Table de préparation pour papiers peints selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'une patte 25 allongée (20) est fixée à cette table de manière à s'élever du bord longitudinal de ladite première ouverture (12) qui est le plus voisin de ladite extrémité de ladite table de préparation.

3. Table de préparation pour papiers peints selon la revendication 2, caractérisée en ce que la patte 30 (20) est articulée par une charnière (15) à ladite table de préparation.

4. Table de préparation pour papiers peints selon la revendication 3, caractérisée en ce que la patte (20) est formée par la matière qui, autrement, aurait dû être coupée 35 de ladite table pour produire ladite première ouverture (12), les extrémités et les côtés opposés de ladite ouverture (12) étant découpés dans ladite table et la partie ainsi découpée étant pliée vers le haut pour former ladite patte (20).

5. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les panneaux (10) sont réalisés en carton.

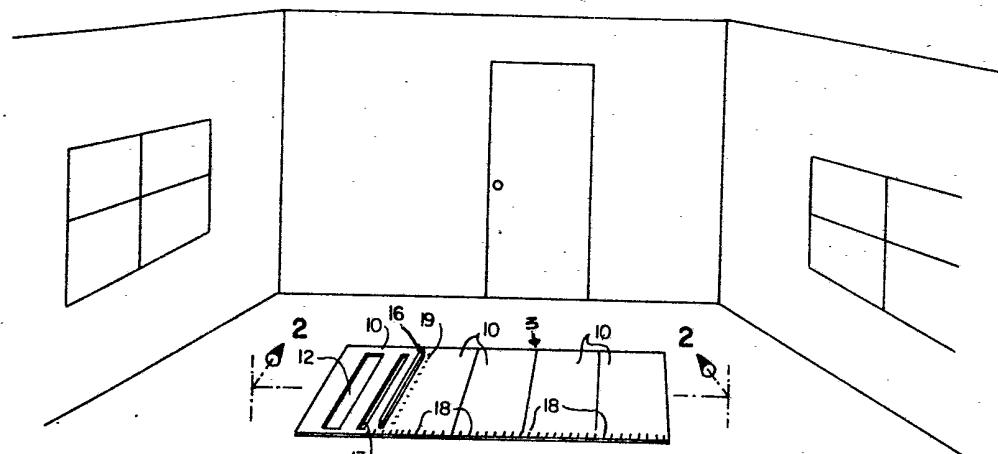


Fig. 1



Fig. 2

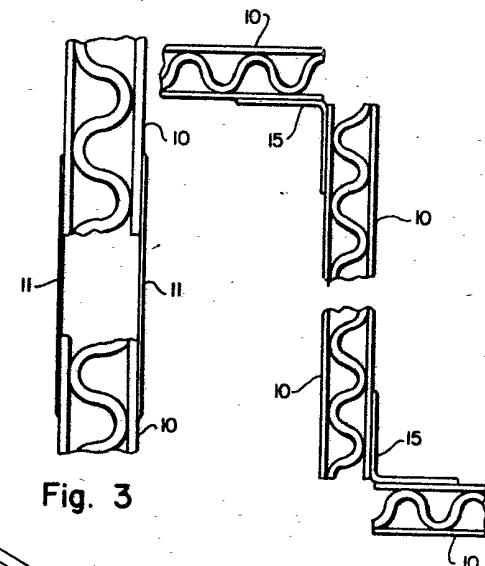


Fig. 3

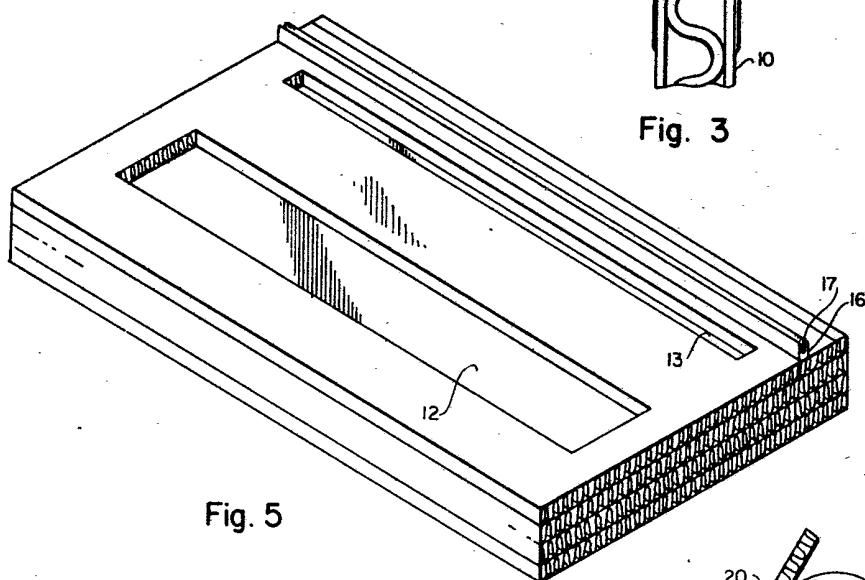


Fig. 5

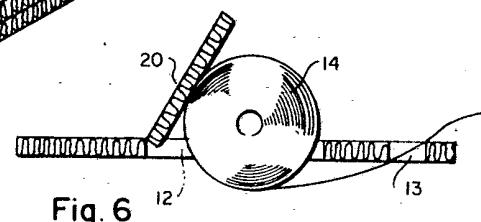


Fig. 6